



Une organisation du RACING TEAM DES COLLINES

28^{ème} EDITION

**CENTRE DE
SAINT-SAUVEUR**

**ENTREE
GRATUITE**



**SLALOM
DES COLLINES**



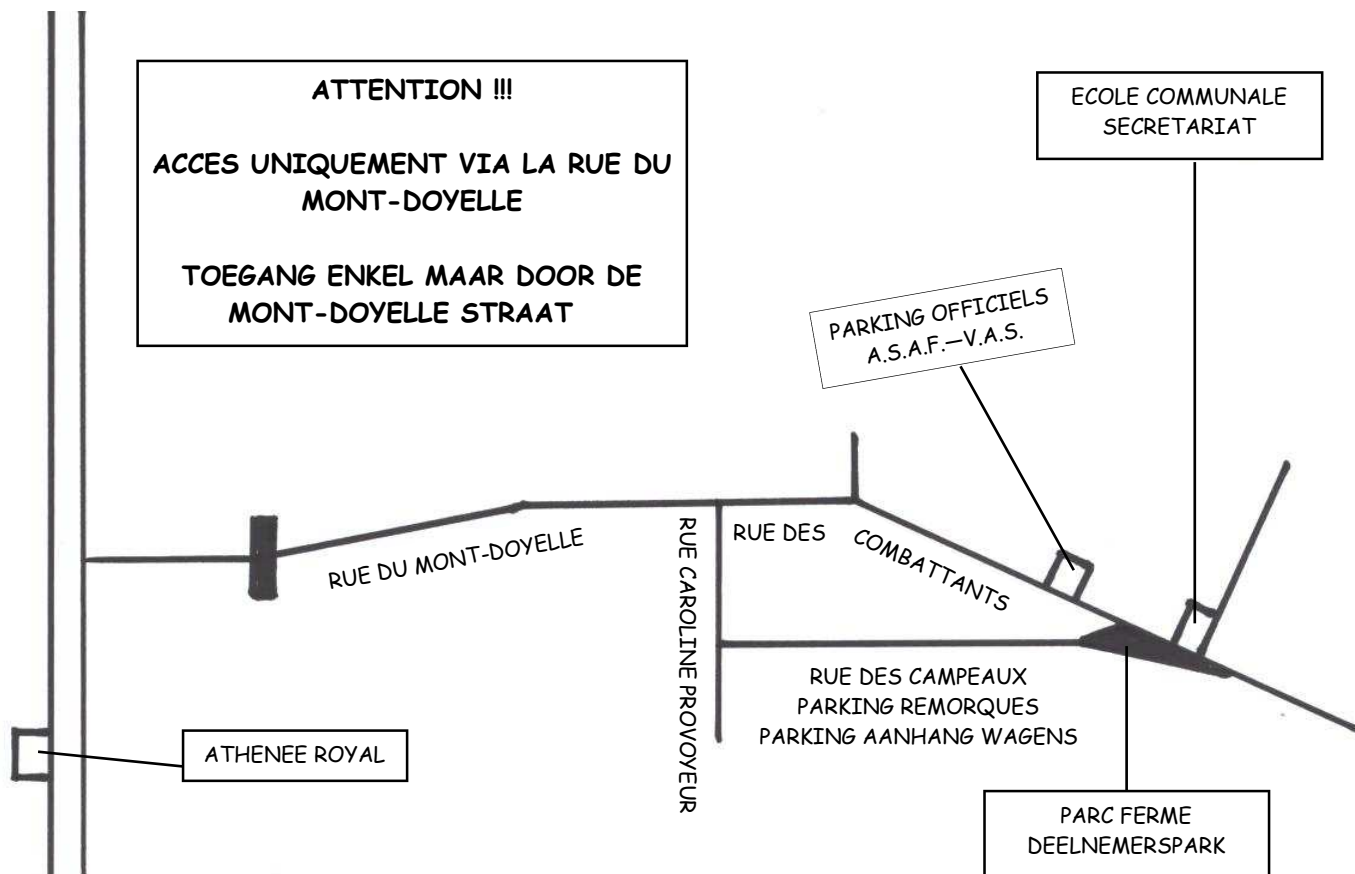
CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Dimanche 3 juillet



Lettrages autocollants & impressions textiles
0479/32.82.02 www.creastyledeco@scarlet.be

**RENAIX—RONSE
GAND—GENT**



VENANT DE NAMUR - LIEGE

Autoroute E42 Liège - Tournai
Sortie 29 PERUWELZ
Suivre Leuze - Renaix

VENANT DE BRUXELLES

Autoroute E429 / A8 Bruxelles - Tournai
Sortie 31 FRASNES
Suivre Renaix (N60)

VENANT DE LA COTE

Autoroute E17 - E42 - E429/A8 Courtrai
Tournai - Bruxelles
Sortie 31 FRASNES
Suivre N60 en direction de Renaix (N60)

KOMENDE VAN NAMEN - LUIK

Autosnelweg E42 Luik - Doornik
Uitrit 29 PERUWELZ
Volgen Leuze - Ronse

KOMENDE VAN BRUSSEL

Autosnelweg E429 / A8 Brussel - Doornik
Uitrit 31 FRASNES
Volgen Ronse (N60)

KOMENDE VAN DE KUST

Autosnelweg E17 - E42 - E429/A8 Kortrijk
Doornik - Brussels
Uitrit 31 FRASNES
Volgen N60 richting Ronse

A8—E429

A17—E42

FRASNES—LEUZE

MOUSCRON—MOESKROEN

TOURNAI—DOORNIK



28ème SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 3 JUILLET 2011

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L.

Président : Gérard LEHOUCQ. Secrétaire : Jean-Yves DELCOIGNE.

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Secrétariat : rue du Mont-Doyelle, 26 à Saint-Sauveur

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 285
Directeur de course adjoint	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 279
Directeur de sécurité	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 281
Directeur de sécurité adjoint	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 282
Secrétaire du meeting	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 280
Relations concurrents	:	Dany DURET	Lic. ASAF N° 283

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

C. Sportive Asaf	Président de Collège	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjoint	:	Pierre PIROTTE	Lic. ASAF N° 103
Commission Sportive Vasaf		:		Lic. VAS N°
C. Technique	Président de Collège	:	Laurent DELEERSNJDERS	Lic. ASAF N° 360
	Adjoint	:	Jean-Louis GOSSELIN	Lic. ASAF N° 270
	Stagiaire	:	Steve JAUQUET	Lic. ASAF N° 301
	Secrétaire	:		Lic. ASAF N°
Inspecteur sécurité		:		Lic. ASAF N°

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Art. 1 - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, du Règlement Particulier Slaloms ASAF et du présent règlement.

a) Organisateur	:	Racing Team des Collines A.S.B.L.	
Dénomination	:	28ème SLALOM DES COLLINES	Date : 3/07/2011
Fléché depuis	:	Chaussée Leuze-Renaix (Nationale 60)	

ATTENTION !! Accès uniquement via la rue du Mont-Doyelle (suivre le fléché) !!!

b) Slalom comptant pour les championnats National (V.A.S.A.F.), de la Communauté Française (A.S.A.F.), des provinces de Hainaut, et Brabant francophone (C.S.A.P.).

c) Permanences avant (jusqu'au 02/07/2011) et après l'épreuve :
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/76.90.87 rtcollines@scarlet.be

Pendant l'épreuve : à Direction de Course, Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02

d) Timing

08 h 00: début des vérifications administratives
08 h 15: début des vérifications techniques
09 h 30: début de la reconnaissance pedestre
10 h 00: fin des inscriptions
10 h 30: fin des vérifications administratives
10 h 40: fin des vérifications techniques
11 h 00: fin de la reconnaissance pedestre
11 h 00: affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés, des passagers + BRIEFING
11 h 30: PREMIER DEPART

Art. 2 - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

PILOTES ADMIS: tous les pilotes détenteurs d'une licence "Sportif" ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique. Un pilote ne possédant pas de permis de conduire pourra toutefois piloter une voiture de la Division 1, des classes 1 et 2 (soit, jusqu'à 1400cc) et ce, à partir de 16 ans. Pour les pilotes sans permis, ainsi que pour ceux des voitures non immatriculées, le retour au parc se fera **OBLIGATOIREMENT**, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation normale).

La catégorie « Promo »

Cette catégorie est réservée aux pilotes de la Division 1 (classes 1 à 3) n'ayant jamais été classés dans un championnat (Slalom ou autre).

Un pilote « Promo » sans permis de conduire ne pourra, bien évidemment, piloter un véhicule de plus de 1400 cc (Classes 1 et 2).

Le pilote accueillant « un passager » devra obligatoirement avoir, d'une part, atteint l'âge de 21 ans et d'autre part été classé dans un championnat quel que soit le moment.

PASSAGERS ADMIS : a partir de 16 ans (autorisation parentale requise si pas 18 ans). Être en possession au minimum, d'une licence « C » ou « 1J-C ».

VOITURES ADMISES : voir art. 2 du R.P. Slalom

NUMEROS : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF (www.asaf.be).

Art. 3 - Participation

- a. La demande d'engagement ainsi que la fiche technique dûment complétée devra parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 2/07/2011, soit chez Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur (Fax 069/76.90.87 ou disponible également sur le site internet www.rtcollines.be.)
Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 10h00.
- b. Les frais d'inscription s'élèvent à **42 €**, sauf PROMO **30 €** numéros non compris (**2 €**). L'engagement des passagers s'élève à **5 €**.
- c. Le paiement s'effectuera le jour de l'épreuve.
- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes. Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.**
- e. La licence "Sportif" annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu.
L'organisateur ne délivrera pas de licence sur place. Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) pour les passagers et les pilotes seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par un médecin agréé ou par le médecin de famille et, pour les demandeurs de moins de 18 ans, autorisation parentale comportant la signature légalisée du représentant légal).
N.B. : Prix de la licence 1J-C = 15 € - Prix de la licence 1J-B = 50 € - Prix de la licence 1J-A4 = 70€

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4 - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu de 8h00 à 10h30 dans les locaux de l'Ecole Communale, rue des Combattants.

Art. 5 - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents, rue des Campeaux.
- b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h15 à 10h40.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 - Parcours

- a. Situation : centre de Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre et rue des Combattants) Longueur : 1300 mètres.
- b. Nombre de manches à effectuer : quatre.
- c. Nombre de boucles par manche : une.
- d. La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de 9h30 à 11h00.

Art. 7 - Prescription de l'épreuve

- a. Les départs seront donnés à partir de 11h30, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
- b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc durant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
- c. Une bâche de 3m sur 4m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents.

Art. 8 - Affichage - Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : Ecole Communale, chapiteau et buvette
- b. Les classements suivants seront établis :
 - classement général (Divisions 1-2-3)
 - classement général (Division 4)
 - classement par classes (1 à 9)
 - classement catégorie 1 PROMO
 - classement inter écuries
 - classement « première dame ».

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9 - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00 et, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche (voir Prescriptions Sportives de l'ASAF), sous le chapiteau.
- b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général (divisions 1-2-3), aux trois premiers de la division 1 PROMO, aux trois premiers de chaque classe aux trois premiers de la division 4 classe 10, à la première écurie et à la première dame. Les autres classés recevront un souvenir.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10 - Divers

- a) En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé le _____ par Frédéric DEROUBAIX (C.S.A.P. Hainaut)

Règlement approuvé le _____ par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.)